

Type d'intervention

Postulat (art. 32 RCG)

1^{er} signataire

Ostrini Olivier

Signatures des cosignataires

Cosignataires

Dépôt au nom d'un groupe

Parti Socialiste-Centre Gauche / Chervaz Veronique

Signature du Chef(fe) de groupe

Dépôt au nom d'une commission

Signature du Président

Titre

Postulat pour l'implantation de panneaux solaires sur notre commune

Texte de l'intervention

La stratégie énergétique 2050 a été adoptée en votation populaire le 21 mai dernier.

Celle-ci prévoit l'arrêt complet de la construction de centrale nucléaire et la promotion des énergies renouvelables.

La loi sur l'énergie (LEne) prévoit notamment :

A l'art. 14 des procédures d'autorisation rapides pour les installations destinées à l'utilisation des énergies renouvelables.

A l'art. 24 des contributions d'investissement pour l'installation d'une puissance inférieure à 30 KW.

Pour l'installation de panneaux photovoltaïques la contribution est versée sous la forme d'un paiement unique (rétribution unique) qui s'élève à 30% au plus des coûts d'investissement (art. 25).

L'art. 38 précise que les mesures de soutien expirent au 31 décembre 2030.

En fonction de ce qui précède nous demandons à la municipalité d'étudier toutes les possibilités d'installer des panneaux solaires sur les bâtiments publics ou même envisager la possibilité de subventionner d'une manière ou d'une autre l'installation de panneaux solaires sur des bâtiments privés, agricoles ou commerciaux. Modalités à définir au niveau d'une surface minimale. Nous pouvons également agir au niveau du plan de zone.

Comme la loi votée par le peuple prévoit l'abandon complet du nucléaire, il s'agit d'un acte de responsabilité pour l'approvisionnement de notre pays en énergie.

Conclusion

En accord avec l'art. 32 du règlement du Conseil général, nous demandons à la municipalité d'étudier la possibilité d'installer un maximum de panneaux solaires sur des édifices tant publics que privés afin d'améliorer l'alimentation en énergie renouvelable notre population.

Collombey-Muraz, le 22 août 2017

1^{er} signataire :

Reçu le 29.08.17

